

Rapport du Maire, Michel Vaillant sur les faits saillants du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD

71, rue Principale Nord

Notre-Dame-du-Nord (Québec) J0Z 3B0

Tél : (819) 723-2294 / Fax : (819) 723-2483

Courriel : dg@nddn.ca

Rapport du Maire, Michel Vaillant sur les faits saillants du rapport financier 2025 et du rapport du vérificateur externe

Membres du Conseil municipal, Citoyennes,
Citoyens,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente un portrait des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, tel que réalisé par la firme Daniel Tétreault CPA, Inc.

Ce rapport vise à améliorer la transparence sur les décisions prises par le Conseil municipal et surtout à privilégier la reddition de compte aux citoyens plutôt qu'au gouvernement provincial.

1. LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET LE RAPPORT FINANCIER 2025

1.1 Rapport du vérificateur externe

Tel que mentionné, les états financiers de l'année 2025 de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord ont été vérifiés par la firme Daniel Tétreault CPA, Inc. À la suite de cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord (l'« entité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états consolidés des résultats, de la variation de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de l'actif net et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

La municipalité n'a pas appliqué les exigences du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, qui s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2022. Ainsi, au 31 décembre 2025, La municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations et n'a pas fourni les informations requises sur les obligations. L'impact de cette dérogation sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé au 31 décembre 2025 n'a pas été déterminé

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit

des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

J'attire l'attention sur le fait que la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations qui sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23, portent sur l'établissement du surplus de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- J'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- J'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- J'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe et assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

1.2 Rapport financier au 31 décembre 2025

Les revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent 2 747 417 \$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux, incluant les frais

financiers et les amortissements, s'élèvent à 3 283 120 \$.

En tenant compte de l'ensemble des éléments de conciliation à des fins fiscales — notamment l'amortissement, le financement à long terme, le remboursement de la dette et les différentes affectations — les états financiers démontrent que la Municipalité a enregistré en 2025 un déficit de fonctionnement de 175 352 \$.

Ce déficit s'explique principalement par la hausse des coûts de fonctionnement ainsi que par la part de participation municipale dans les dépenses d'investissement qui n'ont pas été financées par emprunt, ce qui a accru la charge imputée au fonctionnement

L'excédent accumulé non affecté se chiffre désormais à **261 958 \$**

Nous vous présentons également les renseignements concernant l'endettement total net à long terme de la Municipalité :

Endettement net à long terme	542 600 \$
Quotes-parts des organismes contrôlés	445 391 \$
Régie intermunicipale de sécurité incendie du	
Témiscamingue RISIT	
Endettement total net à long terme	987 991 \$

La Municipalité a réalisé en 2025 des investissements totalisant la somme de **1 275 748 \$**. Ces investissements furent financés par différentes sources de revenus municipaux (subventions, excédent non affecté), dont voici le détail :

Administration générale	19 714 \$
Sécurité publique	6 279 \$
Transport	322 683 \$
Hygiène du milieu	292 627 \$
Loisirs & Culture	634 445 \$

Voici présenté le rapport du Maire sur la situation financière de la municipalité de Notre-Dame-du-Nord pour le dernier exercice financier. Nous vous rappelons que le rapport financier est disponible sur le site internet.

Michel Vaillant, Maire

Donné ce 29 juin 2026